
RAPPORT ANNUEL 2006-2007

Établissement :	École secondaire Mgr-A.-M.-Parent
Directeur :	SYLVAIN CARON
Membres du conseil d'établissement :	
Président :	Mario Boudreau
Vice-président :	Alain Vallée
Autres parents :	Isabelle Lafleur, Hélène St-Jean, Marcel Lamarche et Luc Lavigueur
Enseignants :	Chantal Bastien, Michel Jones et Roger Lapierre
Personnel de soutien :	Manon Jobin, Cynthia Greene et Denise Morrissette
Élèves :	Frédéric Lanthier et Bruno Forest

INTRODUCTION

Conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement et la direction de l'école informe la population de l'école secondaire Mgr-A.-M.-Parent pour l'année scolaire 2006-2007.

Le conseil d'établissement a tenu cette année 10 rencontres régulières. L'implication de chacun des membres était remarquable tout au cours de l'année, les deux représentants des élèves ont pris part activement aux échanges et aux décisions du conseil. En plus de son mandat habituel, le C.E. a eu, entre autre, à se prononcer sur un code vestimentaire imposé dans l'école, sur une proposition de changement d'horaire pour les élèves et sur la façon de poursuivre et d'améliorer le programme de musique dans le respect du nouveau régime pédagogique. Le conseil a aussi accueilli favorablement la venue des élèves provenant de l'école Notre-Dame.

DESCRIPTION DE L'ÉCOLE

- Clientèle scolaire au 30 septembre 2006 : 2076 élèves déclarés.
- Services offerts :
 - Programmes réguliers de la 1^{re} à la 5^e secondaire ;
 - Programmes particuliers : concentration science et technologies (CST), concentration multisports et programme de musique (harmonie et cordes) ;
 - Services commission scolaire pour les élèves ayant une déficience intellectuelle légère ou une déficience intellectuelle moyenne, de même que pour les élèves des classes relation ;
 - Programme ISPJ.
- Personnel de l'école :
 - 7 membres de la direction (direction et direction adjointe)
 - 143 enseignants (réguliers et temps partiels)
 - 6 professionnels
 - 70 membres du personnel de soutien

THÈMES PRÉSENTÉS

1. PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif a été officiellement diffusé pour la première fois en début d'année scolaire. Parents, élèves, membres du personnel de même que certains partenaires ont pu recevoir une pochette contenant les documents qui s'y rattachent ainsi que de l'information sur les programmes, concentrations et services offerts dans l'école.

Le projet est aussi affiché à des endroits stratégiques dans l'école et un rappel est fréquemment fait au personnel. Les projets de réussite éducative et les activités doivent être faits en tenant compte de notre projet éducatif. Même s'il n'est pas ancré encore totalement dans les mœurs, le projet éducatif oriente l'ensemble des décisions qui sont prises dans l'école.

2. PLAN DE RÉUSSITE

Les orientations et les objectifs du projet éducatif de l'école Mgr-A.-M.-Parent prennent tout leurs sens et se concrétisent dans le plan de réussite de l'école et dans les actions qui en découlent.

Celui-ci, même s'il demeure un instrument en constante évolution, doit conditionner tout ce qui se déroule dans notre école. Compte tenu de la grande diversité des élèves, plusieurs moyens forts différents les uns des autres ont pu être mis en place. Parmi ceux là, notons les réalisations suivantes :

- Aménagement d'un coin lecture à la bibliothèque
- périodes de lecture obligatoire
- augmentation de l'exploitation des TIC dans les activités d'apprentissage
- visite des futurs élèves de notre école
- encadrement par niveau et clientèle pour les périodes du dîner
- ateliers de formation sur l'estime de soi
- conseil des élèves
- journée carrière
- mis en place du comité environnement
- fêtes ponctuelles pour les élèves
- augmentation significative du nombre d'activités parascolaires
- etc.

Nous sommes à préparer une version simplifiée du plan qui, tout en répondant au besoin des élèves, favorisera une meilleure compréhension de tous les acteurs.

En ce sens, afin de faciliter l'appropriation du projet éducatif et du plan de réussite par les membres du personnel des cibles précises ont été privilégiées pour l'année scolaire 2007-2008.

1. Utiliser les thématiques de notre école afin de favoriser l'émergence d'activités pédagogiques et parascolaires rassembleuses et motivantes.
 - « J'agis dans mon milieu »
 - « Le développement durable c'est mon affaire »
2. Supporter les enseignants dans une meilleure appropriation du Renouveau pédagogique.
 - Adapter les perfectionnements aux besoins de notre école.
 - Faciliter l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants.
3. Réorganiser le programme de musique afin qu'il réponde aux exigences ministérielles et qu'il demeure un fleuron de notre école.
4. Accroître nos exigences en français écrit et parlé.

5. Favoriser la participation des élèves aux activités parascolaires des élèves tout en augmentant leur sentiment d'appartenance.
6. Intégrer avec succès les élèves provenant de l'école Notre-Dame.
7. Augmenter le nombre d'activités de prévention de la violence à l'école.
8. Implanter notre nouveau Centre de formation en entreprise et récupération (CFER).

3. APPLICATION DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE

Le renouveau pédagogique entraîne des chambardements majeurs dans le système d'éducation au Québec. Ce qui se vit à l'école Mgr. A-M Parent n'est pas différent d'ailleurs : remise en question, interrogations, frustration, solutions créatives, adhésion, etc. L'application complète et rigoureuse du régime pédagogique est prise au sérieux par l'ensemble du personnel de l'école. Les façons de faire sont cependant encore en développement et en appropriation. L'utilisation du nouveau bulletin, après une certaine période d'adaptation, s'est bien déroulée. Les changements majeurs à la maquette de cours au premier cycle, au début du deuxième cycle ainsi qu'en adaptation scolaire ont amené des discussions impliquant des points de vue différents.

Les principaux changements apportés devraient par ailleurs être bénéfiques pour les élèves. Ils sont les suivants : En adaptation scolaire, disparition du cheminement temporaire remplacé par un programme de cheminement particulier de cycle (CP 1 et CP 2). Au premier cycle du régulier, création du volet « prolongation de cycle » pour les élèves en échec. En troisième secondaire, mise en place des formations générale et générale appliquée incluant les nouveaux cours de science.

L'évaluation régulière de nos concentrations et programmes particuliers s'est aussi poursuivie. Le programme de concentration en sciences et informatique s'appelle dorénavant « sciences et technologies » et s'ouvre sur des horizons en lien avec l'ensemble des nouvelles technologies. La concentration multisports est maintenant offerte de la première à la troisième secondaire afin de maximiser les différentes options pour les élèves en fin de parcours du secondaire. Quant au programme de musique, une équipe multidisciplinaire a été formée afin de le réactualiser selon les nouvelles exigences du MELS.

4. ENCADREMENT DES FRAIS CHARGÉES AUX PARENTS

La Loi sur l'instruction publique attribue aux Conseils d'établissement le pouvoir d'établir les principes d'encadrement du coût des documents chargés aux parents en tenant compte de la politique de la commission scolaire.

Cet encadrement vise à fournir aux membres du personnel enseignant de l'école Mgr.-A.-M.-Parent l'encadrement prescrit en vue d'orienter le choix du matériel didactique ainsi que le choix des cahiers d'exercices annuellement chargés aux parents.

Cette politique s'applique à toutes les classes de l'école, tant en adaptation scolaire, au régulier que pour les programmes particuliers, elle s'appuie notamment sur les articles 7 et 77.1 LIP, ainsi que sur la politique d'encadrement des frais chargés aux parents de la Commission scolaire.

PRINCIPES D'ENCADREMENT RETENUS POUR L'ÉCOLE MGR.-A.-M.-PARENT

- 1.1.** Les frais chargés aux parents doivent être maintenus au plus bas coût possible, afin que les principes d'accessibilité à tous les services éducatifs et de gratuité scolaire soient une réalité.
- 1.2.** Les frais demandés doivent correspondre au coût réel du bien.
- 1.3.** Les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe (art. 7 al. 2) :
 - L'utilisation d'un cahier d'exercice doit diminuer le coût demandé pour la reprographie sous réserve de l'existence d'un programme particulier dans une classe, de matériel particulier pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

I.4. Les crayons, papiers et autres objets de même nature (art.7 al. 3) :

- Le matériel d'une marque autre, de qualité équivalente et présentant les mêmes caractéristiques peut être accepté.

I.5. La facture que le parent aura à payer pourra être acquittée en plusieurs versements.

I.6. Communication des besoins en matériel :

- L'ensemble de l'information sera communiquée aux parents au plus tard le 15 septembre de l'année en cours.

I.7. Durant l'année scolaire, toute nouvelle demande de coût adressée aux parents sera préalablement présentée au conseil d'établissement.

RÉSULTAT DE L'APPLICATION

Suite à l'application des principes d'encadrement retenus, pour l'année scolaire 2006-2007, on peut remarquer une augmentation de coût au niveau des frais scolaires chargés aux parents d'environ 5%. Cette augmentation est principalement causée par le matériel utilisé par les élèves dans l'ensemble des nouveaux programmes de sciences.

5. UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ALLOUÉES

Sans reprendre chacune des dépenses de la dernière année, il importe de faire ressortir les priorités que détermine le projet éducatif dans l'utilisation des ressources financières dont l'école disposait.

· Ressources humaines :

Afin de supporter le personnel et de répondre aux besoins particuliers des élèves, un directeur adjoint supplémentaire est venu compléter l'équipe de direction.

Aussi, pour "*augmenter la persévérance scolaire des élèves*" et en lien avec l'approche orientante, une conseillère en orientation a été embauchée. Elle répond particulièrement aux besoins des élèves de troisième secondaire, d'adaptation scolaire ainsi qu'aux jeunes décrocheurs potentiels.

· Matériels pédagogiques :

Pour "*augmenter le taux de réussite en français particulièrement en lecture*", et pour « répondre aux intérêts des élèves » un investissement de plus de 55 000\$ a été fait pour l'achat de romans, ouvrages de références et matériel didactique divers. La bibliothèque de l'école a donc augmenté et renouvelé son inventaire de volumes pour une troisième année de suite.

Pour "*augmenter l'utilisation des Tic dans les situations d'apprentissage*" plus de 80 000\$ ont été investis dans le parc informatique. Ces appareils sont destinés tant dans les classes que dans les laboratoires.

· Aménagement physique :

Afin "*d'accroître la motivation de l'élève, son assiduité et son sentiment d'appartenance à l'école*", grâce à la mesure "*École en forme et en santé*" et en partenariat avec le « Club de judo olympique » un dojo professionnel a été aménagé dans le gymnase Athènes. Cette nouvelle configuration permet aux élèves de pratiquer d'une façon sécuritaire les arts martiaux, la danse, la gymnastique douce ainsi que différentes activités de relaxation sans pour autant nuire à l'utilisation du mur d'escalade.

· Entretien du bâtiment :

L'école a poursuivi son projet de repeindre l'ensemble des salles de classe. Les graffitis sont maintenant nettoyés dans les jours suivants les méfaits.

6. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le début de l'année scolaire a été marqué par l'application de la nouvelle loi sur le tabac. La mise en place d'une campagne de sensibilisation, d'un règlement en lien avec cette loi et la diffusion régulière d'information aux parents et aux élèves nous a permis de contrôler la situation mais non sans difficulté. Des habitudes doivent être changées, le temps, l'implication du personnel et des parents faciliteront l'application de cette loi. Étant au fait de la situation, sachant que nous avons un vaste territoire à contrôler sans aucun ajout de personnel, le conseil d'établissement a écrit une lettre au ministre dénonçant le fait qu'aucun effectif supplémentaire ne soit affecté dans les écoles pour faire appliquer cette loi.

En collaboration avec le service de police et différents organismes de la région, des activités sur l'estime de soi et de prévention de la violence et de l'intimidation ont été mises en place afin de sensibiliser les plus jeunes élèves et par le fait même perpétuer le climat de sérénité qui règne à l'école.

Dans le but de développer le sentiment d'appartenance des élèves, l'emphase a été mise sur l'ajout d'activités parascolaires, de sorties d'envergures offertes à tous et de fêtes thématiques. Le conseil des élèves a aussi occupé une plus grande place dans l'école ainsi que, par l'intermédiaire de ses représentants, dans les décisions prises au conseil d'établissement. Toujours en lien avec le sentiment d'appartenance, un comité « Club des 100 » a été formé afin de retracer d'anciens élèves s'étant démarquer dans la vie d'une façon ou d'une autre. Ce club a pour mandat de faire connaître ces anciens aux élèves actuels. Cette activité parrainée par le comité d'approche orientante se poursuit en 2007-2008.

L'école Mgr A-M Parent étant une institution en pleine évolution, grâce à son effervescence et à l'implication créative du personnel, elle se transforme et s'adapte aux besoins de sa clientèle, de son environnement tout en respectant les orientations du projet éducatif et du régime pédagogique. Elle demeure tout de même guidée par la mise en place d'une structure favorisant la réussite de tous les élèves tout en étant un milieu de vie épanouissant pour nos jeunes.

Rapport annuel adopté par le conseil d'établissement le 9 octobre 2007.